



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 40337

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les inquiétudes de la filière blé dur de la zone traditionnelle quant à son devenir. Cette zone, pourtant connue pour la très haute qualité de ses productions de blé dur, a vu ses surfaces réduites de près de 25 % en l'espace de trois ans seulement. En cause, la volatilité des prix conjuguée aux aléas climatiques spécifiques au climat méditerranéen qui ne permettent pas de supporter les charges inhérentes à la culture du blé dur. D'où l'urgence qu'il y aurait de soutenir avec vigueur cette zone traditionnelle en préservant notamment les aides couplées de la PAC 2014-2020. Ce couplage permettrait de maintenir une filière performante génératrice d'emplois et de valeur ajoutée. Il lui demande si, comme cela est hautement souhaitable, il compte agir en ce sens.

## Texte de la réponse

La nouvelle politique agricole commune (PAC) sera l'occasion de réorienter les aides en faveur de l'élevage et de l'emploi. En outre, elle devra également contribuer au maintien des économies agricoles régionales. Le blé dur présente certains atouts dans ce contexte. Il tient une place significative dans l'approvisionnement des foyers comme matière première incontournable des pâtes alimentaires. Sa culture constitue également un facteur d'équilibre pour les régions, méditerranéennes notamment, en menace de déprise. Le blé dur contribue, à la fois, au maintien d'une filière agro-alimentaire et à l'aménagement du territoire. Le dispositif de la nouvelle PAC relatif aux soutiens directs prévoit la possibilité d'octroyer des aides couplées en faveur de certains secteurs agricoles particulièrement importants, pour des raisons économiques, sociales ou environnementales et qui rencontrent des difficultés économiques. La France a choisi d'utiliser pleinement cette option afin d'atteindre un bon équilibre entre l'amélioration de la prise en compte des exigences environnementales, la redéfinition des soutiens au sein de la PAC et la préservation des performances économiques des filières. Les aides couplées pertinentes à mettre en oeuvre en France, en tenant compte des équilibres entre les filières et les territoires, sont en cours de définition conformément aux orientations fixées par le Président de la République lors du sommet de l'élevage à Cournon-d'Auvergne le 2 octobre 2013.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40337

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 octobre 2013](#), page 10943

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12649